



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal – 30 rue de la Paix, le ***Vendredi 3 mai 2024 à 18 heures 30*** pour une réunion ordinaire.

Affiché, le 26 avril 2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2024,
- Raccordement électrique du pôle santé : validation du devis,
- Aménagement et sécurisation du bâtiment – Place de l’Eglise : validation du devis,
- Groupement de commandes CDC Aunis Atlantique : achat et maintenance des défibrillateurs,
- Demandes de subventions,
- Informations.